

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BAC MAJESTIC

(Eurolist)

1- Par courrier du 4 février 2008, complété par un courrier du 5 février, Monsieur Jean Labadie a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 janvier 2008, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société BAC MAJESTIC et ne plus détenir aucune action BAC MAJESTIC.

2- Par le même courrier, la société civile JLD Filmdistribution (1) (1, rue Alfred de Vigny, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BAC MAJESTIC et détenir 3 532 975 actions BAC MAJESTIC représentant autant de droits de vote, soit 8,17% du capital et 6,63% des droits de vote de cette société (2).

3- Ces franchissements de seuils résultent de l'apport en nature par M. Jean Labadie et Mme Anne-Laure Labadie d'un bloc d'actions BAC MAJESTIC à la société JLD Filmdistribution.

(1) Société détenue à 100% par Jean et Anne-Laure Labadie.

(2) Sur la base d'un capital composé de 43 218 533 actions représentant 53 313 294 droits de vote.